

COMMUNE DE BARZUN

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 Mars 2026

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
13-20260330-01	Indemnités aux Élus	<i>Approuvée</i>
14-20260330-02	Article 6232	<i>Approuvée</i>
15-20260330-03	Délégués au TE64	<i>Approuvée</i>
16-20260330-04	Délégués au SEABB	<i>Approuvée</i>
17-20260330-05	Délégués au Conseil d'Ecole	<i>Approuvée</i>

Liste affichée en mairie le 31 mars 2026¹

(Signature de l'Exécutif)



¹La liste des délibérations examinées par l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre et des syndicats de communes et syndicats mixtes fermés est adressée dans le délai d'un mois suivant chaque séance aux conseillers municipaux des communes membres de cet EPCI qui ne sont pas membres de son organe délibérant. Ces dispositions s'appliquent également aux membres des organes délibérants d'un EPCI ou d'une commune membre d'un syndicat mixte qui ne sont pas membres de son comité syndical (art. L.5211-40-2 du CGCT).